EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-082
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_082-DE

Acte mis en ligne le :	06/10/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 27 Votants : 32

L'an 2022, le jeudi 29 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY ? Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Valérie MICHA FRACHON (excusée), Alain NEPLE (excusé), Robert PARISET, Régis ROUSSEL.

Procurations : Michel CARLES à Muriel MUSTI
Julie GASS-VERNAY à André QUEMIN
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND
Robert PARISET à Christine FASSINOT

PLAN PROGRAMME MOBILITE (PPM) – REVISION N° 1 (PJ)

Classification contrôle de légalité : 8.7

Le Plan Programme Mobilité (PPM) constitue le support de cadrage des actions mises en œuvre sur la durée de la convention de partenariat avec la Région AURA. Les conditions de mise en œuvre sont détaillées dans le cadre d'une ou plusieurs conventions de délégations de compétences qui précisent notamment les aspects financiers.

La délibération 21/080 en date du 30/09/2021 a validé une première version du PPM de COLL'in Communauté.

Entretemps, le contexte socio-économique et environnemental a évolué :
- Augmentation du coût de l'énergie,
- Réalité de la mise en œuvre de la ZFE de l'agglomération lyonnaise (ZFE=Zone à Faible Emission),
- Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ces évolutions nécessitent la révision du PPM afin d'apporter des solutions plus ambitieuses pour les habitants du territoire. Les projets de solutions portent sur :
- L'étude de la mise en place d'une ligne de covoiturage expérimentale,
- L'augmentation des places de parking dédiées au covoiturage (passant de 125 à 220 places).

La mise en place de ces nouvelles solutions de déplacement implique une synergie des services entre l'offre du covoiturage et du TAD zonal afin d'éviter toute concurrence.

Une proposition de PPM révisé a été rédigée en intégrant ces projets de solutions. Ce projet a été annexé à la note de synthèse adressée aux conseillers communautaires.

La région AURA sera informée de cette révision du PPM et de la mise en œuvre des dispositifs qui en découlent.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :
- D'APPROUVER la version du Plan Programme Mobilité, révision n°1, tel que présenté. Ce programme révisé sera transmis à la Région AURA ;
- D'AUTORISER le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	- PJ_22-082_REVISION PLAN PROGRAMME MOBILITE